

LA GAZETTE MUNICIPALE

Bulletin d'information



Mairie

Place de la Mairie

25360 NANCRAY

Tel : 03.81.55.21.66

Fax : 03.81.60.10.56

contact@mairie-nancray25.fr

Janvier 2018

L'édito du Maire

BONNE ANNEE 2018

Voilà déjà 15 jours que 2018 a chassé 2017.

Chacun, chacune a repris ses activités, recommencé l'année avec ses peines, ses joies, ses soucis, ... Pour certains c'est la continuation de 2017, pour d'autres c'est le changement annoncé. Il faut bien repartir malgré tout et aller de l'avant.

Je souhaite à chacun, chacune d'entre Vous, une très bonne année 2018 remplie de travail, de santé, de bonheur sans trop de problèmes, ni difficultés.

Pour essayer de bien commencer 2018, je vous invite à venir partager le verre de l'Amitié à l'occasion de la cérémonie des vœux organisée par la Municipalité le samedi 20 janvier 2018 à 11h00 à l'espace du Vaizot à Nancray.

Je vous y attends, nous vous y attendons.

Bien à Vous,

Le Maire
Frédéric Salvi

Les échos du conseil municipal

Conseil du Jeudi 21 décembre 2017 :

Demande de rachat du bien dit « terrain Barbier » en portage foncier à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) : après consultation de plusieurs organismes ou bailleurs sociaux ayant tous renoncé, un nouveau bornage de la parcelle a été effectué pour permettre de dégager de l'espace afin de réaliser une aire de retournement pour la collecte des ordures ménagères. 13 voix pour demander à l'EPF la rétrocession des biens en portage.

Vente du bien dit « terrain Barbier » à Monsieur Fabien MULIN et Madame Céline MULIN, née DUCQUET : 10 voix pour et 3 abstentions pour vendre la parcelle chemin des Ecureuils et d'en fixer le prix à 90 000 €.

Budget annexe « exploitation forestière » : décision modificative n° 2 : 13 voix pour.

Budget principal : décision modificative n° 4 : 13 voix pour.

CAGB - Eau et Assainissement – Modalité de transfert des biens immobiliers et mobiliers et des contrats : la CAGB prend les compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018. 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions pour approuver les conditions de transfert à la CAGB des biens immobiliers, mobiliers et des contrats liés aux services d'eau et d'assainissement.

CAGB – Eau et Assainissement – Modalité de transfert des recettes à la CAGB : 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions pour autoriser la CAGB à facturer et encaisser la recette correspondant à la consommation depuis le dernier relevé de compteur (ou son estimation) facturé par la commune.

CAGB – prise de compétence en matière de ZAE – Modalités de mise à disposition et de cessions des biens : 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention pour se prononcer sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de biens lié au transfert de compétence en matière de ZAE et telles que proposées dans le projet de délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon du 18 décembre 2017.

Présents : Frédéric SALVI, Vincent FIETIER, Annette GIRARDCLOS, Norbert ANGUENOT, Nathalie LANTENOIS, Sylvie CATTET, Jean SANCEY-RICHARD, Marie-Claude GAUTHEROT, Barbara KURTZMANN, François MOREL, Anouck PRETRE et Daniel ROLET.

Excusée avec pouvoir : Monique RAMEL.

Excusée : Anouck PRETRE.

Absent : Cédric ROBERT.

Suite à la démission de Stéphane SAUCE et au renoncement de Corinne GALVEZ, c'est Marie-Claude GAUTHEROT qui prendra la place laissée vacante.

Conseil du Jeudi 11 janvier 2018 :

Budget principal : décision modificative n° 5 : 13 voix pour.

Présents : Frédéric SALVI, Vincent FIETIER, Annette GIRARDCLOS, Norbert ANGUENOT, Nathalie LANTENOIS, Sylvie CATTET, Monique RAMEL, Jean SANCEY-RICHARD, Marie-Claude GAUTHEROT, Barbara KURTZMANN, François MOREL et Anouck PRETRE.

Excusé avec pouvoir : Daniel ROLET.

Excusés : Valérie GERENT et Cédric ROBERT.



La vie associative

✓ BIBLIOTHEQUE

Les membres de la bibliothèque vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.



En 2017, la bibliothèque a fait l'acquisition de 220 livres et désherbé 244 ouvrages afin d'offrir aux lecteurs des livres récents et en bon état.

Les horaires des permanences sont désormais :

Mardi de 16h30 à 18h

Mercredi de 17h à 19h

Samedi de 10h à 12h

La cotisation annuelle de 10 € par foyer est à renouveler en janvier. Elle permet d'emprunter 3 livres par personne pour une durée d'un mois.

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 31 janvier à 20h15. Vous êtes cordialement invités.

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux d'accueillir de nouveaux adhérents et vous souhaitent de belles lectures.

✓ **JUDO CLUB NANCRAY : actualité des mois de novembre à décembre 2017**

2017 : TOURNOI DE LA CHAUX-DE-FONDS (CH)

Maëlys FAVRE : 3^{ème}

Lorenzo NICOLET : 2^{ème}

Antoine CLEMENT : 2^{ème}

Maxime FAVRE : 3^{ème}

Maverick RUEFF et les frères GLEJZER : coachs de l'équipe

3 DEC. 2017 : CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE CLUB CADETS (PARIS)

Malgré un carton plein pour Alexandre GLEJZER qui gagne ses 4 combats, son équipe de l'AJBD 21-25 s'incline (2 à 3) au 3^{ème} tour devant l'Olympic Judo Nice qui finira 3^{ème} de cette compétition très relevée.

3 DECEMBRE 2017 : TOURNOI DE PIERREFONTAINE

TOURNOI DE PIERREFONTAINE

- Pierre ALZINGRE : 3^{ème}
- Dali BRUEY : 1er
- Alan BRUNNER : 1er
- Sylvia BRUNNER : 1ère
- Antoine CLEMENT : 2^{ème}
- Maëlys FAVRE : 3^{ème}
- Maxime FAVRE : 1er
- Paul MICHALET : 1er
- Lorenzo NICOLET : 2^{ème}



Sylvia BRUNNER : 1ère

10 DECEMBRE 2017 : TOURNOI DE MORTEAU

TOURNOI DE MORTEAU

- Alan BRUNNER : 1er
- Sylvia BRUNNER : 1ère
- Antoine CLEMENT : 1er
- Maëlys FAVRE : 4^{ème}
- Maxime FAVRE : 2^{ème}
- Paul MICHALET : 1er
- Iban MULIN : 3^{ème}



Maëlys FAVRE : 3^{ème}

20 DECEMBRE 2017 : FETE DE NOEL



Démonstration de Yoseikan Budo effectuée
par le club de Baume-les-Dames



Après l'effort, le réconfort ...



Le Judo Club a profité de cette occasion pour remercier Denis LAPOSTOLET pour ses bons services à la tête du club pendant 11 ans et Elliot MASSIAS pour les quelques 15 années passées sur nos tapis.

28 DECEMBRE 2017 : TOURNOI DE VALENTIGNEY

Maxime FAVRE : 3^{ème}

Maëlys FAVRE : 3^{ème}

Alan BRUNNER : 2^{ème}

Vous pouvez suivre l'actualité de notre club sur Internet :

www.judoclubnancray.fr et www.facebook.com/judoclubnancray

Sportivement vôtre

JPG

Brochure de Prévention

Compagnie de Gendarmerie de Besançon

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.



Évitez de laisser un coffre ou des valeurs à la vue du public.

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (oeilleton).

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).

Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Des conseils personnalisés pour rendre votre établissement plus sûr ?

Rendez-vous à votre brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

Contre les **cambrjolages**,
les **bons réflexes** !



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17**

Informations pratiques



SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

ZOOM SUR

Le dispositif de participation citoyenne

Instauré pour la première fois en 2006, le dispositif de participation citoyenne est une démarche partenariale et solidaire qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Le maire y est associé étroitement, et est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Le dispositif de participation citoyenne complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opérations tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développements de la vidéoprotection...).



QUELQUES INFOS :

➤ ETAT CIVIL 2017

Naissances

| | |
|-------------------------|------------|
| MUGNIOT Emma | 06/04/2017 |
| DÉCOMBE Maël | 10/05/2017 |
| PAUTOT Maëlie | 21/05/2017 |
| BARBIER Éléonore | 27/05/2017 |
| SURGEON Eloïse | 13/06/2017 |
| BARBOTTE Axel | 24/06/2017 |
| ROUSSILLON Charlie | 01/07/2017 |
| BOURDIER Marie | 23/08/2017 |
| APAOLAZA Zoé | 02/09/2017 |
| DEVAUX Maëlys | 13/09/2017 |
| CURIE Soline | 04/10/2017 |
| AUBRY Louna | 18/10/2017 |
| FEUVRIER-ETEVENARD Côme | 13/12/2017 |

décès

| | |
|-------------------------------------|------------|
| DESCHAMPS Pierre | 29/01/2017 |
| TIBERGHIE René | 05/05/2017 |
| GRATTARD Georges | 09/05/2017 |
| ORSAT Yvonne veuve MAILLOT | 18/05/2017 |
| GRANDJACQUET Gérard | 04/09/2017 |
| DEBELIC Marija épouse PAUTHIER | 11/10/2017 |
| GACHOT Laurent | 20/12/2017 |
| LAMBERT Martine épouse BOISSENIN | 30/12/2017 |

mariages

| | |
|--|-----------------|
| AMARAL DE BARROS Daiane et CLAUSSE Nicolas | 4 mars 2017 |
| MUNIER Marine et EUVRARD Éric | 29 avril 2017 |
| LOICHEMOL Maïté et FAVROT Florent | 26 août 2017 |
| GRISOT Aurore et LOISEAU Julien Gérard | 28 octobre 2017 |

- L'arbre dans la cour de la mairie vit ses dernières semaines. Ses racines ont détérioré le mur de soutènement de la cour et envahi le réseau d'eaux usées.



La soirée pour le Téléthon 2017 qui s'est déroulée à Nancray le vendredi 8 décembre a permis de remettre 810 euros au Téléthon.

Un grand merci à tous les généreux donateurs.

Vous pouvez trouver toutes les infos sur l'utilisation de vos dons sur le site internet de l'AFM-Téléthon : www.afm-telethon.fr



Les prochains rendez-vous

- ✓ Vœux du Maire : samedi 20 janvier 2018 à 11h00 à l'espace du Vaizot.

